

ABONNEMENT.

SAUMUR.
30 fr.
16
9
Poste:
35 fr.
16
10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne, 20 c
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 AVRIL 1886

Dévorez-vous les uns les autres

La Solidarité a pris la place de la vieille
charité du Christ qui, paraît-il, était atten-
tatoire à la dignité humaine que relève au
contraire la Solidarité. Nous avons sous les
yeux en ce moment deux exemples frap-
pants de ce relapage de la dignité humaine.

En Belgique, à Charleroi, des houilleurs
qui gagnent deux ou trois francs par jour,
jaloux de voir leurs voisins, les verriers, ga-
gner de six à dix francs, détruisent les fours,
brisent pour quelques centaines de mille
francs de caisses de verrerie destinées à l'é-
tranger, et finalement mettent le feu à l'u-
sine pleine encore à ce moment d'ouvriers,
de femmes et d'enfants. Il faudra trois mois
pour reconstruire l'usine, cinq ou six mois
peut-être pour que le travail reprenne com-
plètement. Que deviendront pendant ces six
mois les verriers et leur famille? Peu im-
porte aux houilleurs!

Solidarité!
A Decazeville, les forges de métallurgie
marchaient encore, et comme les houilleurs
semblaient se décider à abandonner la grève
et à redescendre au travail, sait-on de quel
argument les Basly, les Duc-Quercy et les
Roche se sont servis pour les rejeter plus
avant dans l'inaction et dans la misère?
Voici cet argument:

Vous ne gagnez que 3 fr. 50 à 4 fr. par
jour, leur a-t-on dit, les métallurgistes ga-
gnent 6 et 7 francs. Il faut rester en
grève pour que, le charbon manquant, la
Compagnie soit obligée de fermer les ate-
liers et de renvoyer les métallurgistes. C'est
fait.

Solidarité.
Les grévistes ne se disent point que tel
ou tel métier exige plus qu'un autre l'ac-
quis, l'habileté ou l'adresse; que si un ou-
vrier bijoutier, par exemple, gagne plus
d'argent qu'un gâcheur de plâtre, son ap-
prentissage a été plus long et que d'ailleurs

il est exposé à plus de chômages.
Ils ne se disent pas qu'il est absolument
équitable que le salaire de l'ouvrier soit
basé sur les services qu'il rend à l'industrie
qui l'occupe.

Ils ne se disent pas enfin que le bonheur
des uns n'est pas fait du malheur des au-
tres, et que, parce qu'ils réduisent à la mi-
sère d'autres ouvriers, ils n'en seront pas
plus heureux.

La liberté et l'égalité qu'on leur apprend,
c'est la liberté du meurtre, c'est l'égalité de
la ruine.

On écrit que les métallurgistes de Deca-
zeville ne sont pas plus satisfaits que les
verriers de Charleroi des manifestations so-
lidaires de leurs voisins les houilleurs. Cela
se comprend de reste, mais nous pensons
que s'ils remontaient de l'effet aux causes,
si, laissant de côté les malheureux affolés
par les excitations des professeurs de soli-
darité, ils s'en prenaient à ces professeurs et
les reconduisaient avec les honneurs qui leur
sont dus, c'est-à-dire à coups de pied quel-
que part, hors des limites de leur champ
de travail, avec défense d'y rentrer sous
peine d'une nouvelle et plus sévère correc-
tion, ils éviteraient à eux et même à leurs
pauvres camarades abrutis bien des mal-
heurs.

Quant à nous, dût-on nous accuser en-
core d'être réfractaires à tout progrès, nous
persisterons à préférer, comme plus efficace
dans le bien en même temps que plus noble
et plus digne la charité qui dit: « Aimez-
vous, aidez-vous », à la Solidarité qui hurle:
« Jalousez-vous, dévorez-vous les uns les
autres ».

EDOUARD GRIMBLON.

Chronique générale.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Le Journal officiel a promulgué la loi qui
modifie l'article 30 de la loi du 40 août
1871, relative aux conseils généraux.

Dorénavant, si le conseil général ne se
réunit pas au jour fixé par la loi ou par le

décret de convocation en nombre suffisant
pour délibérer, la session sera renvoyée de
droit au lundi suivant et, lorsqu'en cours de
session, les membres présents ne formeront
pas la majorité du conseil, les délibérations
seront renvoyées au surlendemain et seront
valeables, quelque soit le nombre des mem-
bres présents.

LES VINS. — Le ministre du commerce
et de l'industrie est saisi d'une pétition de la
chambre de commerce qui appelle des me-
sures efficaces:

- 1° Contre la vente des matières propres à
donner aux vins une couleur artificielle;
2° Contre la circulation de piquettes de
raisins secs;
3° Contre l'importation en France de vins
reconnus falsifiés et réexportés sur les mar-
chés de l'étranger comme provenance de
Bordeaux.

Le ministre a promis d'examiner ces récla-
mations.

UN SUPRÊME APPEL.

S. Em. le cardinal archevêque de Paris
vient d'adresser à M. le Président de la Ré-
publique une protestation contre les agisse-
ments du gouvernement républicain, pro-
testation empreinte d'une très-grande mo-
dération qui n'exclut point la fermeté.

Nous publierons ce document dans notre
prochain numéro.

Samedi, jour des obsèques de Madame la
Comtesse de Chambord, des services ont été
célébrés à son intention dans la plupart des
villes de France.

Les dépêches qui les annoncent attestent
qu'une affluence aussi nombreuse que re-
cueillie se pressait dans les églises.

On télégraphie de Goritz:

« La mise en bière a eu lieu vendredi soir.
La maison de la Reine et le comte Urbain
de Maillé y assistaient.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

On se mit à causer, à deviser gaiement. Tous
ces personnages, élevés dans le luxe et dans la
liberté qu'il impose, étaient surpris de se trouver
libres et joyeux et de jouir d'un plaisir que le bon
peuple goûte si souvent. La princesse, ayant
découvert des fraises sauvages, se mit à pousser
des cris de joie; puis elle cueillit de gros bouquets
de pervenches et de mugets, prétendant que
jamais elle n'avait vu de si jolies fleurs et que
les jardiniers étaient faits pour fausser le goût des
malheureux qui étaient obligés de les avoir à leur
service. Livadia la laissait faire; un sourire
mélanco-lique était revenu sur ses lèvres; il était
dans sa destinée de goûter vivement un plaisir,
mais d'en sentir non moins rapidement la décep-
tion. A quelle cause intime remontait cette dispo-
sition de son cœur? c'est ce qu'elle était trop
bête pour s'avouer jamais. Relevant ses beaux
yeux sur le marquis d'Ardenne, elle le fixa un
instant avec une force et une anxiété douloureuses,
puis elle poussa un soupir et murmura à demi-
voix:

— Allons! il le faut, et toujours en avant!
Le jeune homme se retourna au murmure de
cette voix inconsciente et Livadia tressaillit:
— Qu'y a-t-il? dit-elle un peu brusquement.
— J'ai cru que vous me parliez, répondit Louis
d'Ardenne.

— Ne serait-il pas temps de partir?
— Je le crois, en effet, mon enfant, répondit le
comte Nelson, et je vais ramener la princesse.

Le marquis était tout près de Livadia; elle lui
prit le bras simplement, sans affectation, sans
trouble, et marcha avec lui, suivie de Jean
d'Espinay, vers la lisière du bois où les attendaient
les chevaux. Le jeune homme était radieux, et sa
figure franche s'épanouissait, éclairée de temps en
temps par les rayons du soleil couchant, pendant
que son cœur battait dans sa poitrine. On retrouva
les chevaux, la princesse revint toute rouge et
ravie, et chacun reprit sa place. L'ombre des
arbres s'allongeait déjà sur la route, et quand on
rentra dans Paris, le soleil était presque disparu et
le crépuscule étendait son voile.

— Louis, dit Jean d'Espinay à son ami, profitant
d'un moment où ils étaient un peu en arrière, je
te félicite, tu es un homme heureux.

Le marquis ne trouva rien à répondre, tant la
joie qui l'inondait était profonde. Enfin, faisant un
effort:

— Je n'ose y croire, murmura-t-il.

— Sois donc tranquille, c'est moi qui te l'as-
sure, ton bonheur est certain. Tu le mérites
d'ailleurs, mon brave ami. Mais, vrai, tu es un
homme heureux!...

IV

C'était le mercredi soir, jour où le curé de
Saint-Eruigont, en Limousin, avait l'habitude de
venir dîner au château de Langelle. La marquise
d'Ardenne, le repas terminé, venait de rentrer au
salon et causait avec le bon prêtre de quelques
difficultés concernant l'action charitable qu'elle
présidait:

— Je vous assure, monsieur le curé, que vous
vous méprenez; ce n'est point le sens des statuts...

— Mais, madame la marquise, je viens de
recevoir une note de l'évêché, dont je m'apprêtais
à vous donner lecture.

— Tenez, franchement, mon cher curé, je ne
me sens pas l'esprit bien libre. Louis m'inquiète,
me tourmente; sa pensée me revient sans cesse.
Vous ai-je dit que je l'avais appelé?

— Non, madame la marquise, mais vous avez
bien fait, et je suis sûr que la seule vue de ce
cher enfant si bon, si confiant, si tendre, vous
fera du bien et calmera vos préoccupations.

— Vous êtes trop indulgent pour moi, monsieur
le curé, répondit la mère en souriant.

— N'est-ce pas un des rares jeunes gens qui
n'aient jamais eu besoin de sévérité? Et ne vous

» M. le duc de Madrid est arrivé à mi-
nuit. Il a été reçu par les fidèles amis de la
légitimité qui l'attendaient à la gare. »

**

LE PORTEFEUILLE DES FINANCES.

On lit dans le Gaulois:

« Le départ du ministère des finances de
M. Sadi-Carnot est certain. Dès aujourd'hui,
les journaux officieux, pour dissimuler les
véritables causes de la retraite de M. Sadi-
Carnot, vont annoncer que celui-ci est très-
fatigué et qu'il se trouvera dans l'obligation
d'abandonner momentanément son porte-
feuille vers Pâques.

» C'est naturellement M. Rouvier qui re-
cueillera sa succession. La chose est enten-
due. »

**

TRÈS RASSURANT

Voici ce que le Cri du Peuple peut écrire
en toute liberté:

« C'est à la lueur des châteaux embrasés
que la Révolution française s'annonça au
monde; les patriotes mirent le feu aux gen-
tilhommières avant de faire la guerre aux
rois; et tous les historiens de cette grande
époque, depuis Louis Blanc jusqu'à Edgar
Quinet, depuis Michelet jusqu'à Buchez et
Roux, en recherchant les causes de ses vio-
lences, en ont légitimé les effets.

» Parce que les travailleurs se ruent con-
tre les tanières de leurs exploiters, on les
traite de pillards; ils ne font pourtant que
couvrir des monceaux d'or par des amas de
gravats.

» Des incendiaires! clame-t-on de toutes
parts. Soit. En ce cas, il ne font que détruire
ce qu'ils ont produit et ce qu'on leur a volé.

» Incendiaires également, les hommes de
1790, qui ont édifié la Déclaration des
droits sur les débris consumés de la féodalité.

» Les ouvriers font aux patrons d'aujour-
d'hui ce que les bourgeois ont fait aux sei-
gneurs d'autrefois. Voilà tout. »

êtes-vous pas bien trouvée de la méthode douce
et affectueuse que nous avons suivie pour son
éducation?...
— C'est vrai, et pourtant je me plais à me
tourmenter quand je pense à lui.

— Laissez-moi vous dire, madame la marquise,
que je ne reconnais pas là votre habituelle sérénité
d'âme. Quand il s'agit de Louis, vous trouvez
motif à vous agiter, là où d'autres mères auraient
sujet de se réjouir... Croyez-moi, pour ce soir,
laissons le cher Louis tranquille..., et permettez-
moi de vous lire mon petit document pour termi-
ner notre affaire...

— Allons, c'est dit, je vous écoute, monsieur le
curé...

La marquise s'enfonça dans sa vieille bergère,
au coin de la cheminée, et le prêtre s'approcha un
peu de la fenêtre, car le jour baissait et sa vue
aussi. Il commença lentement sa lecture, et arriva
au bas de la page:

— Vous suivez bien, fit-il.

— Continuez..., répondit faiblement la mar-
quise.

Le curé continua et lut consciencieusement
jusqu'au bout. Puis il plia le papier en quatre,
avec un:

— Eh bien, madame?...

Mais il s'arrêta tout surpris en voyant l'aimable
femme qui sommeillait doucement et qui avait

A DECAZEVILLE

ARRRESTATION DE MM. DUC-QUERCY ET ROCHE

La *Petite France* publie la dépêche suivante :

« Decazeville, 4 avril. — Ce matin, à sept heures moins le quart, huit gendarmes, sous la conduite d'un brigadier et d'un maréchal des logis, se sont présentés chez M. Duc-Quercy, rédacteur du *Cri du Peuple*, à l'hôtel Vignié.

Le brigadier, après être entré, apercevant un revolver chargé sur la commode, s'en est emparé.

Le maréchal des logis a informé M. Duc-Quercy qu'il venait l'arrêter et en même temps a exhibé un mandat d'arrêt dont il a donné lecture.

M. Duc-Quercy a déclaré qu'il déférait à l'ordre qui lui était transmis et il s'est habillé.

M. Basly, qui occupe une chambre contiguë à celle de M. Duc-Quercy, et qui était encore au lit, a été prévenu de l'arrestation de son ami par la bonne de l'hôtel. Il s'est aussitôt levé.

Il a voulu ensuite pénétrer dans la chambre de M. Duc-Quercy ; mais on l'en a empêché. Il s'est alors placé sur le palier, attendant que son ami sortît. Il était très-pâle et très-ému.

M. Duc-Quercy, arrivé sur le seuil de l'hôtel, s'est découvert devant les quelques personnes qui se trouvaient rassemblées là et a crié : *Vive la République sociale !*

Un seul cri a répondu au sien.

Pendant ce temps, huit gendarmes commandés par un maréchal des logis se présentaient au domicile de M. Roche, rédacteur d'un autre journal intransigeant, à l'hôtel Regourd, et on lui donnait lecture d'un mandat d'arrêt analogue à celui de M. Duc-Quercy.

M. Roche n'a manifesté aucune surprise, et il a suivi les gendarmes sans protester.

MM. Duc-Quercy et Roche ont été provisoirement déposés à la gendarmerie ; mais, à huit heures, ils ont été l'un et l'autre placés dans un omnibus où se sont installés avec eux six gendarmes, dont quatre à l'intérieur et deux sur le siège.

En montant dans la voiture, M. Roche, s'adressant à quelques curieux qui stationnaient près de la gendarmerie, s'est écrié :

— Tenez bon, mes amis. Vive la grève !

Deux personnes seulement lui ont répondu.

M. Duc-Quercy a crié de son côté :

— Vive la République sociale !

Les deux publicistes portaient les menottes et étaient enchaînés l'un à l'autre.

On a entendu M. Duc-Quercy protester contre ce traitement.

Puis les chevaux qui conduisaient l'omnibus ont pris le trot et se sont dirigés du côté de la station du Viviers, située à 3 kilomètres de Decazeville.

Derrière la voiture se sont aussitôt rangés huit gendarmes à cheval et un peloton de vingt-cinq dragons. Cette escorte ne devait pas quitter MM. Duc-Quercy et Roche jusqu'à Viviers, d'où ils ont dû être transférés

certainement perdu les plus concluants des arguments. Il sourit, et, ne voulant pas la troubler, prit son bréviaire et se recueillit.

La marquise d'Ardenne était restée veuve de bonne heure, et avait consacré à son fils tous les trésors d'un cœur aimant et éprouvé. C'était une digne et sainte femme qui passait sa vie à prier Dieu et à faire le bien. Elle s'occupait elle-même de l'administration de sa grande fortune territoriale. Un peu grave dans son maintien, sévère dans sa toilette, simple dans toutes ses habitudes, elle s'était fait aimer dans le pays par son inépuisable charité. La rectitude de son jugement inspirait confiance, et ceux-là s'en allaient contents qui venaient lui demander aide dans leurs embarras. Bonne pour tous, satisfaite de la vie tranquille et pleine de Langelle, elle ne s'absentait guère, et il avait fallu toute l'ardeur de son dévouement à Louis, pour la décider à faire de fréquents voyages à Paris, au moment de l'éducation du jeune homme.

Mais pour cela ni fatigues ni déplacements ne lui avaient coûté pendant les longues années d'internat qu'il avait passées à Vaugirard ; elle venait régulièrement le chercher à Pâques et aux grandes vacances, l'emmenant elle-même, s'informant près de ses professeurs du caractère et de l'esprit du jeune homme, et ne le quittant pas pendant les deux mois qu'il passait près d'elle en

à dix heures par le chemin de fer à Villefranche. C'est à la prison de cette ville qu'ils seront écroués.

La nouvelle des arrestations s'est vite répandue en ville. Il y avait foule aux abords des hôtels où avaient logé MM. Duc-Quercy et Roche ; mais aucune manifestation ne s'est produite.

A l'occasion de cette arrestation, toutes les troupes étaient consignées, prêtes à marcher.

Dès que l'arrestation a été opérée, des patrouilles de dragons ont traversé la ville dans tous les sens, et depuis lors elles ne cessent de la parcourir.

MM. Duc-Quercy et Roche passeront en police correctionnelle. »

Decazeville, 4 avril. — M. Petitjean a fait prévenir ce matin, par l'intermédiaire du maire, le mineur Soubrié, délégué des grévistes, que la Compagnie était disposée à engager des pourparlers avec les délégués.

Soubrié a répondu qu'il allait aviser ses camarades des intentions de la Compagnie.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

Les rapports de police semblent confirmer que ce sont quelques nihilistes russes et quelques socialistes allemands qui ont dirigé le mouvement de ces derniers jours en Belgique.

On dit que la police surveille activement une maison des environs de Bruxelles, d'où les ordres semblent partir.

La police a encore pris de sérieuses mesures, à cause d'un meeting socialiste qui a eu lieu dans un petit cabaret populaire de Bruxelles.

On commence à croire que la manifestation du 43 juin sera autorisée. Les organisateurs prétendent qu'elle sera très pacifique. Les autorités hésitent encore, car l'interdiction d'exercer un droit légal autorisé par la Constitution est considéré comme une mesure grave.

La police vient de faire un bon coup de filet, au sujet du pillage de l'abbaye de Solleimont.

Les autorités avaient dressé un plan des habitations suspectes. Soixante maisons furent fouillées.

Tous les objets de provenance illicite ont été saisis.

De nombreuses arrestations ont été faites. Parmi les pillards de l'abbaye se trouvent beaucoup de femmes.

Une bande de grévistes belges, qui voulait pénétrer en France, a été arrêtée à la frontière par les autorités françaises.

Deux de ces individus ont été mis en état d'arrestation. L'un a été trouvé porteur d'une somme de 650 francs.

ÉTRANGER

ORIENT. — La situation en Orient reste fort grave.

Le prince de Bulgarie résiste très-énergiquement au refus de la Russie d'admettre sa nomination sans limitation de durée.

Limousin. Elle trouvait pour l'occuper des livres amusants, et, sous prétexte de botanique, faisait avec lui de longues courses, qui se terminaient souvent par une aumône dans quelque chaumière. D'ailleurs, elle n'avait jamais eu qu'à se louer de la jeunesse calme, tranquille et facile de Louis. Il n'était point doué d'une intelligence supérieure et n'avait jamais eu de succès brillants, mais la bonté de son cœur le faisait aimer de tous ; et la marquise, dont toute l'ambition était de faire de son fils un honnête garçon, vivant tranquillement dans ses terres, était pleinement satisfaite de son œuvre.

Elle songeait avec délices au moment tant de fois rêvé où Louis amènerait à Langelle une aimable jeune femme, qu'elle appellerait sa fille, et où sa longue solitude serait enfin égayée par le cri joyeux de ses petits-enfants. (A suivre.)

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 262 (4 avril 1886). — Mort de Madame la comtesse de Chambord. Le voyage de M. Paul Bert (suite). La cuirasse d'Adolphe Thiers. Pour vingt sous. Les grèves en Belgique. M. le député Clémenceau. Conserves de beauforts. Payé en monnaie de singe. Petits mémoires. Au Tonkin. Renforts au Tonkin. Au Sénat.

MAROC. — Des lettres du Maroc signalent l'inquiétude qui règne parmi la population des ports causée par le départ de l'empereur.

Il serait parti pour les provinces du sud au secours de l'armée de onze mille hommes placée sous les ordres de son fils aîné, et qui serait dans une situation critique.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 avril.

Jusqu'à l'emprunt, la Bourse n'aura pas d'affaires.

Les rentes françaises sont faibles : le 3 0/0 est à 80.37, l'amortissable à 82.35, le 4 1/2 0/0 à 108.85.

Le Crédit Foncier est demandé ; ce titre donne un dividende minimum assuré de 60 fr. Les obligations ont une fixité qui est précieuse pour les petits capitalistes.

La Société Générale est ferme. Un titre qui donne un revenu de 6 1/4 0/0 net d'impôts ne peut que monter.

La Banque d'Escompte a de très-nombreuses affaires à l'étude et, de plus, elle en a beaucoup d'autres qui prospèrent. Après l'emprunt, nous verrons la hausse.

La Chambre des députés serait, dit-on, favorable à la loterie du Panama ; s'il en est ainsi, les actionnaires devront profiter de la hausse pour vendre. Mais la hausse se fait bien attendre.

Nos Chemins de fer sont sans changement.

Nouvelles militaires.

PROMOTIONS DE GÉNÉRAUX

Tous les généraux qui font partie des comités consultatifs vont être pourvus, au fur et à mesure, de commandements actifs. Il résulte de cette décision que les promotions de cette année seront limitées.

LES DÉCORATIONS DE L'ARMÉE TERRITORIALE

Le conseil des ministres a décidé que le général Boulanger déposerait prochainement sur le bureau de la Chambre un projet de loi fixant la proportion dans laquelle les décorations de la Légion d'honneur seront réparties dorénavant entre l'armée active et l'armée territoriale.

On écrit de Lunéville à la *France militaire* que la 2^e division de cavalerie indépendante prendra part cette année, avec ses trois batteries à cheval, aux grandes manœuvres de cavalerie, qui auront lieu dans l'Est, sous la direction du général L'Hôte. Ces manœuvres commenceront aux environs du camp de Châlons, probablement à la fin de juillet. Dans la dernière quinzaine d'août, les batteries à cheval des divisions de cavalerie feront leurs écoles à feu, à Mourmelon.

LES RAPATRIÉS DU TONKIN.

Il résulte des dépêches adressées au ministre de la guerre que la *Gironde* a quitté la baie d'Ha-Long le 27 mars, rapatriant une partie du bataillon du 443^e détaché au Tonkin.

Le *Cormorin* a quitté également Port-Courbet le 28 mars, ayant à bord le premier bataillon du 3^e tirailleurs et le restant du bataillon du 443^e.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Nous recevons la liste du jury, vue et signée par M. le premier président, dit le *Patriote* ; c'est-à-dire que cette liste ne contient aucune de ces inexactitudes dues à une publicité hâtive et singulière.

Voici les noms appartenant à l'arrondissement de Saumur :

MM.

Lucien-Martial Lemoine, propriétaire à Doué.

Paul Beaufrils-Rioche, propriétaire à Dampierre.

René-Théodore Brionneau fils, propriétaire à Denezé.

Henri Martineau, propriétaire à Neuillé.

Adrien Girard, propriétaire à Parney.

Martin Picard, propriétaire à Fontevraut.

LES BOUILLEURS DE CRU

Savez-vous ce que c'est qu'un « bouilleur de cru » ?... Non, n'est-ce pas ?... Eh ! bien, je vais vous le dire.

Un bouilleur de cru, c'est un bonhomme

comme moi, qui récolte du cidre — autres, c'est du vin — et qui, après avoir prélevé sur sa récolte ce qui lui est nécessaire pour sa consommation et ce qu'il trouve à vendre, convertit le reste en eau-de-vie.

Nous sommes 800,000 comme ça. Vous entendez bien : 800,000 !

Et comme, en somme, il ne s'agit pas d'une branche comme une autre de l'industrie agricole et que, faire de l'eau-de-vie avec son cidre ou avec son vin, c'est exactement la même chose que de faire du fil avec son chanvre, du sucre avec ses betteraves ou du fromage avec son lait, la loi existante nous laissait absolument tranquilles, nous, en se contentant d'envoyer ses gâteaux chez les débiteurs.

Mais voilà qu'un beau matin le ministre des finances s'est dit : « Au fait, puisqu'il y a en France 800,000 bouilleurs de cru, tandis qu'il y a seulement 300,000 débiteurs, je ne vois vraiment pas pourquoi je ne chercherais pas le moyen d'embêter les premiers en étant agréable aux seconds ? »

Et alors il a présenté un joli petit projet de loi, aux termes duquel, considérant que l'exercice ne répond plus aux idées modernes (c'est écrit en toutes lettres dans le préambule des motifs), il en a franchi le pas, et, en nous l'imposant à nous-mêmes, nous n'est pas plus démocratique.

Seulement, savez-vous ce qui va arriver ?... Il va arriver de deux choses l'une, ou bien que, ne trouvant pas dans les bénéfices fort restreints du bouillage une compensation suffisante aux ennuis et aux vexations de l'exercice de la régie, nous ne ferons pas bouillir, ou bien que désireux d'éviter les ennuis et de conserver les bénéfices, nous ferons de l'eau-de-vie en fraude, ce qui n'est pas bien difficile, car il suffit pour ça d'un peu d'eau fraîche, d'un peu de feu, d'une cornue et d'un tube quelconque.

Or, dans l'un comme dans l'autre, c'est le fisc qui pâtira.

Mais quelle drôle de famille, vraiment, cette famille des Carnot ! Il faut toujours qu'ils organisent quelque chose.

L'aïeul travaillait dans la victoire, le fils fait dans le déficit, et chacun d'eux, faut bien le dire, excelle dans sa spécialité.

AVIS AUX RÉSERVISTES ET TERRITORIAUX

Au moment où les hommes de la réserve et de l'armée territoriale vont être appelés pour une période d'instruction, il n'est pas inutile de les informer des punitions encourues par leurs camarades durant l'année 1885.

L'affichage de ces punitions vient d'être fait ; nous y relevons les principaux suivants :

45 jours de prison pour avoir laqué un livret.

4 jours de prison : n'a pas fait sa déclaration de changement de domicile.

42 jours de prison : s'est présenté en état d'ivresse le jour de sa convocation.

45 jours de prison : a dépassé de 40 heures une permission de vingt-quatre heures.

Même punition pour être arrivé en retard à sa convocation.

4 jours de prison : a adressé une réclamation sans suivre la voie hiérarchique.

Un sergent d'infanterie a été cassé de grade par décision du général commandant le 5^e corps, pour avoir compromis sa dignité et la considération qui doit entourer un militaire dans ses foyers.

Un caporal d'infanterie a été cassé de ses habitudes d'intempérance.

Enfin un maréchal des logis de dragons a été cassé par suite d'une condamnation à trois ans de prison pour banqueroute simple.

C'est en maintenant ainsi, pour les grades de l'armée de seconde ligne, les principes d'honneur et de probité, que l'on compte avoir des cadres intelligents et respectés des subordonnés.

Nous apprenons que Sa Sainteté le Pape Léon XIII vient de nommer M. le comte Urbain de Maillé-la-Tour-Landry commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. Ses nombreux amis seront fiers de voir de l'insigne honneur accordé à un noble caractère et à son dévouement à Saint-Siège.

Les Tziganes

C'est une erreur que de croire que les Tziganes sont des musiciens d'école. Au contraire, aucun d'eux n'a reçu une instru-

musicale, et en matière de musique élémentaire ce sont de vrais ignorants, puisqu'ils ne savent même pas lire les notes. Mis au monde avec le violon dans la main, les Tziganes ont le sentiment musical développé au plus haut degré et leur passion pour la musique les inspire d'une façon toute particulière.

L'entrain et la fougue avec lesquels ils exécutent leur nombreux répertoire est le signe caractéristique de leur interprétation. Berlioz a dit un mot célèbre à ce sujet : « Quand les Tziganes attaquent une marche, on s'attend à une tempête qui va éclater. » En un mot, la musique des Tziganes est enivrante, elle enlève son auditoire et on voudrait toujours les entendre de nouveau.

Le concert-gala que les Tziganes nous donneront demain mardi 6 avril est pour nous un vrai événement artistique; tout le monde voudra y assister.

On trouvera plus loin le programme. Ce sont douze numéros choisis de leur immense répertoire qui ne renferme pas moins de 240 morceaux que ces artistes sans pareils jouent par cœur et sans notes, puisqu'ils ne savent pas lire. Les numéros bisés ne seront pas répétés, mais on jouera d'autres morceaux en dehors du programme.

3^e SÉANCE DE MUSIQUE DE CHAMBRE.

La troisième séance de musique de chambre, donnée vendredi dernier par M^{me} Mercier-Fischer, n'a pas été moins brillante que les deux autres.

Nous ne reviendrons pas sur le talent des artistes, dont nous avons fait vingt fois l'éloge.

M. Goffoël a fort bien chanté le grand air de *Joseph* ainsi que l'air de *Suzanne*. Très-applaudi et rappelé, notre ex-premier ténor a gracieusement chanté un troisième morceau qui a été accueilli par des applaudissements unanimes.

M^{me} Mercier-Fischer est assurée aujourd'hui du succès de son heureuse innovation, et le nombre des souscripteurs de ses charmantes soirées ne pourra qu'augmenter. Espérons que la quatrième séance surpassera encore ses aînées. Succès oblige.

ARRESTATION D'UN FAUX MONNAYEUR.

On nous écrit de Montsoreau : « Une arrestation importante vient d'être opérée par la gendarmerie de Candés.

« Avant-hier, un individu se présentait dans une maison de Rassay, commune de Saint-Germain-sur-Vienne, et achetait une douzaine d'œufs, qu'il payait avec une pièce de deux francs.

« La femme à laquelle il s'était adressé examina la pièce, et l'ayant laissée tomber à terre, elle constata qu'elle était en plomb.

« L'acheteur, mis en demeure de reprendre sa pièce, ne fit aucune difficulté et se confondit en excuses, disant qu'il ignorait que cette monnaie fût fautive.

« Je ne puis vous offrir d'autre argent, dit-il, je n'ai que ces deux francs.

« Il rendit les œufs et s'éloigna.

« Deux gendarmes de Candés eurent connaissance de cet incident. Ils se mirent à la recherche de l'individu et finirent par le trouver dans une auberge située à la Chaussée.

« Cet homme était couché.

« Les gendarmes le firent lever, et ayant fouillé dans ses vêtements et dans un paquet dont il était porteur, ils y trouvèrent plusieurs pièces de deux et de cinq francs en plomb et les moules servant à la fabrication de cette fautive monnaie.

« Le même individu avait un livret portant de fausses indications. L'empreinte du cachet de mairie avait été remplacée par celle d'une pièce de cinq francs.

« Le prévenu a été conduit à Chinon. »

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Neuvième séance du 4 avril 1886.

1^o Tir réduit, à 20 mètres : 16 tireurs. Médailles : MM. Puichaud, Imbert et Girard (Achille).

2^o Carabine, à 12 mètres : 43 tireurs. Médaille : M. Doussain.

3^o Pistolet, à 12 mètres : 14 tireurs. Médailles : MM. Menagé et Milon.

40^e séance au Stand des Récollets, le dimanche 11 avril 1886, à 2 heures du soir. — Tir réduit à 20 mètres. Tir à la carabine et au pistolet à 12 mètres.

MM. les Sociétaires sont invités à assister aux concours suivants :

1^o Du 16 mai au 14 juin, au concours national de tir, à Nantes;

2^o Du 30 mai au 7 juin, au concours international, à Lyon.

M. Doussain tient à la disposition des tireurs tous les renseignements nécessaires. *Le Capitaine-Président, G. DOUSSAIN.*

LA CAVALCADE D'ANGERS.

La *Petite France* a reçu, hier soir, la dépêche suivante donnant les premiers renseignements sur la fête de charité :

Angers, 4 avril, 7 h. soir.

La fête a commencé par un temps splendide.

Dès 7 heures du matin, le canon tonnait, et l'on rencontrait partout des masques de la cavalcade.

A neuf heures, la musique de Châteaubriant arrivait gare Saint-Serge.

A dix heures, arrivée des sociétés musicales de Nantes, Murs, les Rairies et Seiches. Cette dernière société s'est fait particulièrement remarquer par l'originalité de ses costumes, représentant nos bons paysans normands avec la trogne rougie.

Dès onze heures, de nombreux visiteurs arrivaient de toutes parts, et le succès complet de la fête était assuré.

Dès midi, une foule immense envahissait les trottoirs où devait passer le défilé. Les chars, les voitures, des groupes à pied et à

cheval arrivaient par toutes les rues et allaient prendre leur rang.

Parmi les chars, nous avons remarqué tout particulièrement ceux de la *Jeune France*, d'*Alsace-Lorraine*, de la municipalité de Noizier-les-Vignes, des *Enfants* (décoré par la maison Oltmann et C^{ie}), des *Menuisiers*.

Le lit de M. et M^{me} Denis et le char de Boquillon partant à Purgerot excitaient également la curiosité.

Une voiture où se trouvait un prisonnier furieux enchaîné et maintenu par deux gendarmes a fait rire sur tout le parcours.

De magnifiques voitures où l'on remarque de jolis bébés traversaient les groupes.

La Société nautique était très-bien représentée.

Mais ce qui surpassait tout, était assurément le cortège de *Radhamès*. Un cri général d'admiration a accueilli ce magnifique groupe.

L'espace nous fait défaut pour rapporter tout ce qu'il y avait d'intéressant dans cette fête, qui laissera à Angers le meilleur et le plus profond souvenir.

La cavalcade du 4 avril est la plus belle qu'on ait vue à Angers, et son organisation fait le plus grand honneur au comité des fêtes.

La journée aura été bonne pour les pauvres.

ANGERS.

Le général Béziat, appelé à un autre commandement, a quitté, à la date du 4^{er} avril, le commandement de la 18^e division d'infanterie.

Son successeur, le général Deffis, sénateur, fera son entrée solennelle à Angers demain mardi 6 avril, à 11 heures 44 minutes du matin.

Il passera en revue les troupes de la garnison et recevra ensuite les visites des autorités civiles à l'hôtel du *Cheval-Blanc*.

TOURS.

Le général de Bellemare, commandant du 9^e corps, a passé, jeudi, la revue du 66^e de ligne dont il a admiré la belle tenue.

Samedi, à la caserne du Morier, le général a passé en revue le 7^e hussards.

POITIERS.

Le général Carrey de Bellemare sera à Poitiers le 12 courant, où il passera une grande revue en présence des autorités civiles et militaires.

Les retraites militaires. — Conformément aux ordres du commandant du 9^e corps, les retraites militaires en musique ont commencé samedi soir à Poitiers.

Plus de deux mille curieux suivaient les musiciens.

NANTES.

M. Goblet et le général Boulanger ont promis de se rendre à Nantes à l'occasion de la douzième fête fédérale des Sociétés de gymnastique, qui aura lieu dans cette ville les 13 et 14 juin.

Publications de mariage.

Jean-Baptiste Normandine, propriétaire (veuf), et Louise Fleury, sans profession, tous deux de Saumur.

Pierre-Henri Quillet, propriétaire (veuf), et Marie-Pauline-Hia Ingrand, sans profession, tous deux de Saumur.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille, — garantis par huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison Charles Roux (1^{re} marque), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1^{re} qualité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

Théâtre de Saumur

MARDI 6 avril 1886,

GRAND CONCERT-GALA

PAR LA TROUPE ROYALE DES

TZIGANES HONGROIS

Sous la direction du célèbre

FARKAS SANDOR

Premier Tzigane de la ville de Szegedin.

Programme

PREMIÈRE PARTIE.

1. *Rakoczy*, marche..... ERKELY.
2. *Flots de Danube*, valse..... JANOVICS.
3. *Le Chant des Pêcheurs*..... STRAUSS.
4. *Fantaisie Hongroise*..... FARKAS.
5. *Angelo*, valse..... CSIBULKA.
6. *Pizzicato*, polka..... STRAUSS.

DEUXIÈME PARTIE.

1. *La Muette de Portici*, ouverture... AUBER.
2. *Le Baron Tzigane*, valse..... STRAUSS.
3. *La Jeunesse de l'Amour*, polk.-maz. RAAB.
4. *Solo pour Czymbalum*..... FARKAS.
5. *Une Nuit à Venise*, valse..... STRAUSS.
6. *Chansons Hongroises*..... BLAHA.

Cet orchestre, sur l'ordre de S. M. le Roi de Hongrie, a été désigné pour accompagner la Délégation française en Hongrie, sous la présidence de M. de Lesseps.

Les Tziganes se présenteront dans les brillants costumes de la cour.

PRIX DES PLACES ORDINAIRES.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^{en}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

POISSON D'AVRIL
A LA CASERNE (1)

Elle est bien vieille, la farce du poisson d'avril; elle est bien vieille, et pourtant elle produit toujours son effet. Les histoires qu'on raconte à ce sujet sont tantôt tristes et tantôt gaies, comme toutes les choses de ce monde. J'en sais une, qu'on m'a contée dernièrement, et qui faillit avoir un dénouement fatal.

C'était le 31 mars 1885, à la caserne du 70^e de ligne. Les soldats, revenus de l'exercice, causaient entre eux, au quartier, vers cinq heures du soir. Les uns allaient et venaient, dans la cour, peu soucieux de sortir en ville; les autres se chauffaient par groupes autour des murailles, aux derniers rayons du soleil. La franche gaieté du soldat français animait tous les visages. Nul souci du passé, nulle inquiétude de l'avenir; point de passion, point d'ambition, aucune préoccupation du lendemain; comment n'être pas heureux avec ce léger bagage ?

De l'un des groupes s'élevaient de joyeux rires. Cinq ou six hommes entouraient et écoutaient avidement un de leurs camarades, appelé Ludeau, le tambour, grand et gros, à moustaches épaisses et noires, beau parleur, qui ne se bornait pas à faire rouler avec éclat les *ra* et les *fa* sur sa caisse, mais qui faisait aussi rouler, trop souvent, au dire du major, sa langue sur ses lèvres. Il obtenait, en ce moment, un véritable succès auprès de ses auditeurs en leur parlant d'un sujet toujours nouveau, quoique déjà bien ressassé à la chambrée : les peines de cœur du petit Pierre !

Qu'était-ce donc que le petit Pierre, et quelles étaient ces peines de cœur qui faisaient le thème des plaisanteries du gros Ludeau ?

Petit Pierre, ainsi appelé à la compagnie à cause de sa taille exigüe, était un excellent soldat, très-aimé de ses chefs et particulièrement du capitaine, un peu jaloux pour ce motif, mais d'une naïveté qui n'avait pas sa pareille. Le pauvre garçon, très-jeune encore, avait laissé au pays une jeune fille, sa voisine, qu'il aimait tendrement et qu'il comptait bien épouser un jour.

Jusqu'à-là, rien de plus simple : tous les militaires ont ou disent avoir une payse qu'ils épouseront après leur congé.

Mais le malheur était que petit Pierre avait mis une partie de la chambrée dans la confidence de

ses amours et aussi de ses inquiétudes : on savait que la belle s'appelait Louise et son père Ludoux, et qu'il y avait un autre amoureux qui devait faire tort à l'absent; que si M. le curé était pour le petit Pierre, M. le maire était pour l'autre, et qu'enfin cet autre avait ce que petit Pierre n'avait pas, c'est-à-dire le *sac aux œufs*, circonstance qui pesait d'un poids lourd dans la balance paternelle et villageoise.

Pierre avait ainsi, peu à peu, avec sa confiante nature, livré à ses amis tous les secrets de son cœur, et ses secrets avaient été livrés aux méchantes langues : de là ces propos, ces quolibets et ces plaisanteries sans fin que le tambour servait aux camarades quand il était à court d'histoires.

— Une idée ! cria-t-il tout à coup, j'ai une idée, nous allons bien rire !

— Comment ?

— C'est demain le 1^{er} avril ; il faut faire prendre au petit Pierre un bon poisson. Écrivons-lui une lettre, au nom de son curé, pour lui dire que sa payse se marie et que le père Ludoux ne veut plus de lui. Il y aura un fameux moment, demain matin. Cela va-t-il ?

— Cela va ! à la cantine !

Quelques instants après, le gros Ludeau, installé à une table de la cantine, écrivait la lettre suivante, qu'il fermait, cachetait et timbrai avec soin :

« Mon petit Pierre, « Ne te désole pas trop d'apprendre ce que j'ai à te dire, mais le père Ludoux ne veut pas de toi parce que tu n'as pas le sac, et sa fille se marie dans quinze jours. Console-toi, mon petit Pierre, tu trouveras au pays d'autres jeunes filles qui vaudront mieux que Louise Ludoux. Ton vieil ami X..., curé de Saint-Denis. »

La signature était illisible, et pour cause, car le mauvais plaisant de tambour ignorait le nom du curé de Pierre.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN (1).

Marché de Saumur du 3 Avril

Blé semence (l'hect.)	—	Huile de noix	50k.	—
Blé nouveau (l'hect.)	16	Graine de trèfle	100k.	954100
From. 1 ^{er} q. l'hect.	77k.	— luzerne	100k.	80
Halle moyenne	77k.	— de lin	70k.	—
Seigle	75k.	Foin (la char.)	780k.	70
Orge	65k.	— Luzerne	780k.	70
Avoine	50k.	Paille	780k.	35440
Fèves	75k.	— Amandes en c.	50k.	—
Pois blancs	80k.	— cassées	50k.	—
— rouges	80k.	Cire jaune	50k.	190
Colza	100k.	— Chanvres 1 ^{re} qualité	42	—
Chenevis	50k.	— 2 ^e	40	—
Farine, culas	157k.	— 3 ^e	38	—

Les foin et les luzernes baissent lentement, les seigles ne se vendent pas.

(1) Auteurs des feuilletons *Rouget-le-Braconnier*, le *Lieutenant Andermahr* et le *Drame du Marché-Noir*.

(1) Reproduction autorisée pour les journaux qui ont un traité avec la Société des Gens de lettres.

M. BOUGRIER fils ne répond pas des dettes que peut faire M^{me} BOUGRIER, née MARTINE BRUCHEAU, son épouse. (249)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN PETIT CHALET

Situé à la Croix-Cassée, commune de Villebernier, près le pont du chemin de fer,

Avec jardin, planté d'espaliers, d'arbres fruitiers, et allée de tilleuls,

Le tout d'une contenance d'environ 30 ares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (234)

Étude de M^e FOREST, notaire à Segré.

A VENDRE

A L'AMIABLE

En un ou plusieurs lots, au gré des acquéreurs,

LA BELLE PROPRIÉTÉ

DE

Saint-Julien

SITUÉE

Commune de Châtelais, près Segré, Traversée par la rivière l'Oudon.

Cette propriété comprend : Le château de Saint-Julien, construit en 1880, bâtiments de servitudes entièrement neufs, jardin, bosquets, prairies, parc et bois réservés ; Et cinq fermes.

Le tout en un tenant, d'une contenance de 170 hectares. On vendrait en même temps ou séparément plusieurs autres bonnes fermes à proximité de Saint-Julien.

Très-belle chasse.

S'adresser à M. FOREST, notaire à Segré. (217)

Étude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Le dimanche 11 avril 1886, à midi, à Allonnes, place du Mail,

UNE JUMENT

Sous poil bai, âgée de 7 ans, provenant de la succession de M. le docteur Foucault.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER
DE SUITE
MAISON DE CAMPAGNE

Avec remise, écurie et jardin.

Située route de l'Authion, près la gare.

S'adresser à M. ROZEAU, à Saint-Martin-de-la-Place. (256)

A LOUER
PRÉSENTEMENT
GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable, Pour noces, banquets, bals.

Comprenant : Grand CAFÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (252)

GRANDS MAGASINS
Pour Commerce de Vins

A LOUER

PRÉSENTEMENT, Route de Rouen, à la Croix-Verte, Saumur.

Cellier à tenir 500 barriques, vastes greniers, cour, écurie, etc.

Ces bâtiments peuvent servir à toute exploitation.

Prix modéré.

S'adresser à M^{me} veuve DESCHAMPS, propriétaire à la Croix-Verte.

AVIS

M. TREMBLAY, fabricant d'Eaux Gazeuses, rue du Portail-Louis, à Saumur, informe qu'il est le seul représentant autorisé sur la place de Saumur, pour la vente de l'excellente BIÈRE PH. WEBER, de Tours, et que toutes commandes doivent lui être adressées directement pour éviter des retards dans les expéditions.

MEUBLES NEUFS & D'OCCASION
Ameublement.

Emile BOBET

N° 13, rue Nationale, n° 13 SAUMUR

M^{me} BOBET, TAPISSIÈRE

Se charge tout particulièrement de Tapisserie à façon :

Rideaux, Tentures, Literie, etc.

M. VERNERY

Opticien à Pontivy,

A l'honneur d'informer le public de son arrivée en cette ville, où il sera visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, M. VERNERY est parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux; toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'Exposition de 1878.

Il possède un grand choix de montures-lunettes, pince-nez or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues.

Nouveaux pince-nez auto-fixe tenant très-bien sur tous les nez, et il est très-doux.

On fait toutes les réparations d'optique demandées. Entrée libre, hôtel de Londres, à Saumur, pour 15 jours seulement. (239)

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT
ET MOSAÏQUES

Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

Établissement d'Horticulture
JOUY DIT LAROSE

B. Baudrier Fils

Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

ON DEMANDE un apprenti menuisier.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentie pour les Modes.

91, Rue de Rivoli
et 9, Boulevard de la Madeleine
PARIS
Produit de 1^{re} Qualité
CHOCOLAT MASSON
Avis
Demander toujours les tablettes de 12 tasses par 500 Grammes
toute autre division ne donnant pas la quantité suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

Pharmacie A. CLOSIER
20, rue du Marché-Noir, 20,
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — 7^e bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blanche, bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES
BANDAGES HERNIAIRES
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier et bandagiste.
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification-Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable
DE
B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

(1) Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir,
3 — 32 — express.
7 — 15 — omnibus.
10 — 30 — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — omnibus.
9 — 37 — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Direct soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir
Saumur. . . 6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil. . . 6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur. . . 3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil. . . 8 17	12 09	6 10	9 15
Chacé. . . 6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé. . . 7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	» »	PortBoulet. . . 5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet. . . 8 26	12 18	6 30	9 15
Brézé. . . 6 23	7 39	9 19	1 32	4 13	8 03	Chacé. . . 7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	» »	Bourgueil. . . 5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur. . . 9 13	1 25	7 15	10 10
Montreuil. . . 6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur. . . 7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39								

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir
Saumur (départ) . . . 6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ) . . . 5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil. . . 7 30	1 55	8 35	Poitiers. . . 5 50	12 50	6 10	9 15	12 10	6 10	9 15
Montreuil-Bellay . . . 6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet . . . 5 58	9 13	1 19	4 30	7 57	Loudun. . . 8 23	2 51	9 55	Neuville. . . 6 28	1 28	7 50	10 10	6 30	9 15	12 10
Lernay. . . 7 02	8 04	2 11	4 40	8 51	Lernay. . . 6 07	9 21	1 25	4 37	» »	Arçay. . . 8 37	3 4	10 14	Mirebeau. . . 6 55	1 57	8 10	9 15	10 10	6 30	9 15
Brion-s-Thouet. . . 7 14	8 08	2 19	4 48	8 59	Montreuil-Bellay . . . 6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau. . . 9 27	3 54	11 1	Arçay. . . 7 50	2 53	9 10	10 10	6 30	9 15	12 10
Thouars (arrivée) . . . 7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée) . . . 7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville. . . 9 53	4 24	11 27	Loudun. . . 8 43	3 56	10 10	11 10	6 30	9 15	12 10
										Poitiers. . . 10 38	4 56	12 1	Montreuil. . . 9 24	4 28	11 10	12 10	6 30	9 15	12 10

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.